



Genève, le 31 octobre 2018

● **Résultats au 30 septembre 2018 :**

○ **Remarque préliminaire :** Il est rappelé que la norme comptable IFRS 9, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, modifie de façon substantielle le traitement comptable des participations non consolidées¹ du portefeuille². Cette nouvelle norme prévoit notamment que :

- les gains (ou pertes) latents comptabilisés dans les fonds propres jusqu'au 31 décembre 2017 ne transiteront jamais par le résultat et resteront inscrits dans les fonds propres;
- conformément à l'option retenue par le Groupe (voir plus loin Section 2.2, Remarque 1), les variations de valeur enregistrées depuis le 1^{er} janvier 2018 sont comptabilisées directement via les capitaux propres et ne transiteront jamais par le résultat, à l'exception des variations de valeur de ceux des fonds de private equity et autres fonds d'investissement qui ne sont pas consolidés, qui sont enregistrées en résultat.

La comparaison du résultat courant économique et du résultat net au 30 septembre 2018 avec les chiffres correspondants de l'année précédente doit donc être analysée à la lumière de ces changements comptables (pour plus de détails, voir notamment ci-après Section 2.2).

○ Au 30 septembre 2018, le taux moyen de change EUR/CHF s'est établi à 1.161 contre 1.095 au 30 septembre 2017, soit une variation de +6.0%.

○ **Résultat courant économique³ :** CHF 259.8 millions contre CHF 348.1 millions au 30 septembre 2017. Le résultat courant économique au 30 septembre 2018 inclut notamment :

- une contribution du portefeuille au résultat courant d'un montant de CHF 304.8 millions contre CHF 385.7 millions au 30 septembre 2017, reflétant :
 - l'augmentation de la contribution courante d'Imerys, qui s'élève à CHF 100.0 millions (CHF 90.3 millions au 30 septembre 2017);
 - la contribution de Parques Reunidos, participation mise en équivalence depuis fin 2017, pour CHF -3.2 millions;
 - l'augmentation des dividendes provenant des participations non consolidées, soit CHF 187.6 millions au 30 septembre 2018 comparé à CHF 171.7 millions au 30 septembre 2017. Cette variation reflète principalement l'augmentation des dividendes unitaires versés par la plupart des participations, les investissements additionnels en Umicore et GEA réalisés par GBL, ainsi que l'augmentation du taux de change EUR/CHF;

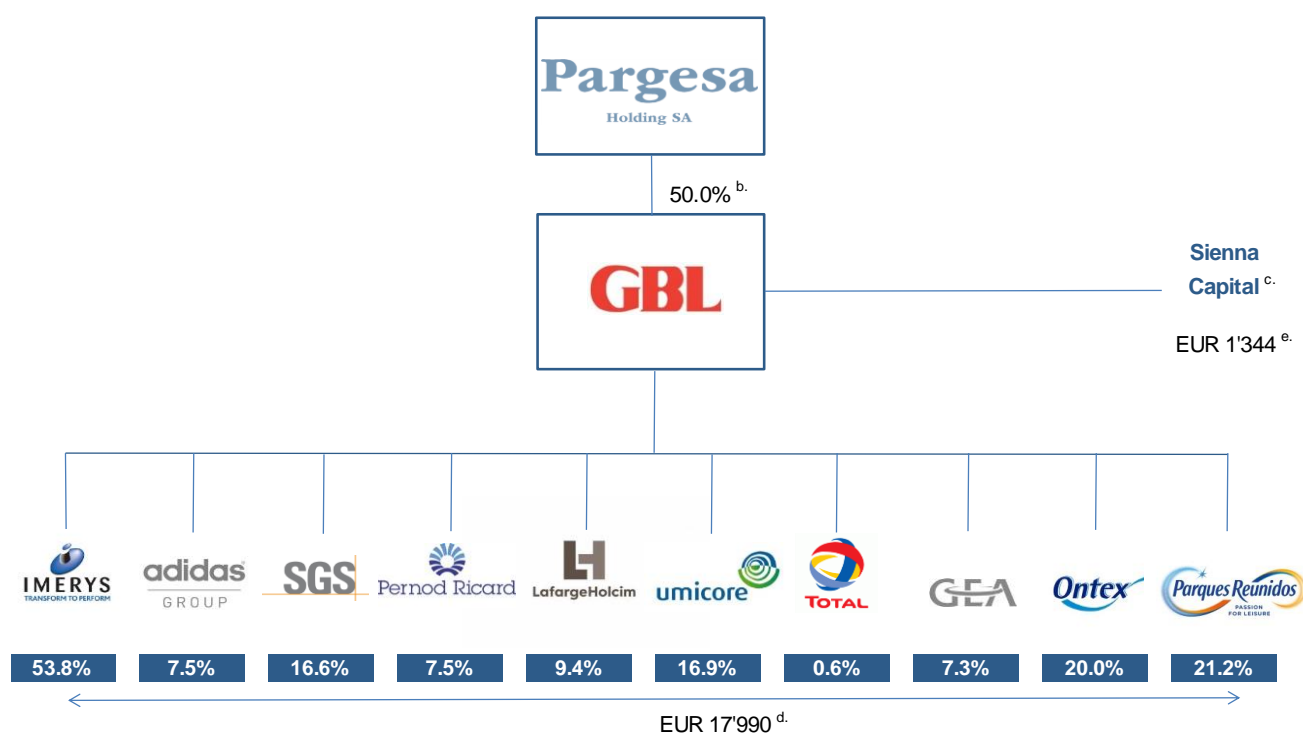
¹ Dans la suite de ce communiqué de presse, le terme « consolidé » désigne à la fois l'intégration globale et la mise en équivalence.

² Le terme « portefeuille » comprend les participations et Sienna Capital.

³ Voir définition en page 6.

- une contribution de CHF 20.4 millions de l'activité « private equity et autres fonds », contre CHF 123.7 millions au 30 septembre 2017. Il est rappelé qu'au 1^{er} trimestre 2018, les fonds Sagard II et Sagard 3 (non consolidés) ont finalisé la cession de leur participation dans Kiloutou et Alvest, respectivement. La réévaluation de ces deux investissements faisait apparaître dans les fonds propres, fin 2017, une plus-value latente de CHF 57 millions globalement en quote-part Pargesa, comptabilisée en réserve de réévaluation. En application de la nouvelle norme IFRS 9, lors de la cession de Kiloutou et Alvest au 1^{er} trimestre 2018, ce montant n'a pas été reconnu en résultat et reste donc comptabilisé dans les fonds propres. Au 30 septembre 2017, la contribution de cette activité incluait notamment la quote-part de Pargesa dans les plus-values résultant de la vente par Ergon Capital Partners III de ses participations dans Golden Goose (CHF 63.4 millions) et dans ELITech (CHF 59.3 millions)⁴.
- l'impact non monétaire lié aux instruments dérivés attachés aux obligations convertibles et échangeables⁵ émises par GBL, pour un montant net de CHF +7.1 millions (CHF -10.3 millions au 30 septembre 2017).
- **Résultat non courant** : CHF -8.5 millions, contre CHF +0.4 million au 30 septembre 2017. Il est précisé qu'au 2^e trimestre 2018, GBL a cédé l'intégralité de sa participation dans Burberry, réalisant à cette occasion un profit de EUR 67 millions (CHF 40 millions en quote-part Pargesa). En application d'IFRS 9, ce profit n'a pas été comptabilisé en résultat mais directement dans les fonds propres.
- Compte tenu de ces éléments, le **résultat net** au 30 septembre 2018 s'établit à CHF 251.3 millions contre CHF 348.5 millions au 30 septembre 2017.

Au 30 septembre 2018, la structure du Groupe se présentait de la façon suivante ^a :



- a. Les taux de détention sont exprimés en % du capital. L'organigramme indique les principales participations du portefeuille.
b. 50.7% en droits de vote compte tenu des droits de vote suspendus de l'autocontrôle de GBL.
c. Regroupe des participations significatives dans des fonds de private equity, de dettes ou à thématiques spécifiques.
d. Valeur boursière en millions d'euros des principales participations détenues par GBL au 30 septembre 2018.
e. Valeur estimative en millions d'euros au 30 septembre 2018.

⁴ Remarque : si elles avaient été réalisées en 2018, ces plus-values auraient été maintenues en résultat, le fonds Ergon Capital Partners III étant consolidé, de même que l'étaient les participations dans Golden Goose et ELITech.

⁵ En 2017 uniquement, s'agissant des obligations échangeables.

1. Principaux faits marquants depuis le début de l'année 2018

- Comme déjà annoncé, le 8 février 2018, **Umicore** a lancé une augmentation de capital qui a permis à la société de lever un montant total de EUR 892 millions auprès d'investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs. Les nouvelles actions, émises à un prix de EUR 39.80 par action, représentent 10% du capital existant avant l'opération. GBL a participé à cette augmentation de capital à hauteur de EUR 144 millions, ce qui a entraîné une légère dilution de sa participation, qui s'élève, après l'opération, à 16.9% du capital d'Umicore, contre 17.0% avant l'opération. Au 30 septembre 2018, la position de GBL au capital d'Umicore était valorisée à EUR 2'010 millions.
- Il est rappelé que GEA Group (« **GEA** ») a annoncé le 3 avril 2018 que GBL avait franchi, en date du 23 mars 2018, le seuil de 5.0% des droits de vote de la société. Au 30 septembre 2018, GBL détenait 7.3% du capital de GEA, représentant une valeur de marché de EUR 404 millions.
- Egalement déjà annoncé, la vente par GBL, en mai 2018, de 6.6% du capital de Burberry Group Plc (« **Burberry** »). Le produit de la cession s'est élevé à EUR 566 millions et GBL a réalisé à cette occasion une plus-value de EUR 67 millions (CHF 40 millions en quote-part Pargesa), sans impact sur le résultat net consolidé du Groupe suite à l'entrée en vigueur, en 2018, de la norme IFRS 9⁶.
- Pour rappel, le 12 juin 2018, **GBL** a annoncé avoir réalisé un placement obligataire de EUR 500 millions d'une durée de 7 ans assorti d'un coupon de 1.875%. Le produit de cette émission a vocation à couvrir les besoins généraux de GBL. Cette transaction permet à GBL d'allonger la maturité moyenne de sa dette et de poursuivre la diversification de ses sources de financement.
- Le 9 octobre 2018, l'emprunt convertible **GBL**, émis le 27 septembre 2013, est arrivé à échéance. Depuis le mois d'avril de cette année, certains porteurs d'obligations ont transmis des demandes de conversion anticipée portant sur 81% de la totalité des obligations émises, le solde ayant été remboursé le 9 octobre. Les obligations ont été remboursées, en partie par remise d'actions GBL prélevées sur l'autocontrôle, et pour le solde en numéraire. Suite au remboursement des obligations et compte tenu des conversions effectuées en actions GBL, le pourcentage d'intérêt économique de Pargesa dans GBL s'établit à 50.7% contre 51.8% au 31 décembre 2017.
- Le conseil d'administration de **GBL** a autorisé la société à procéder, si cela est opportun et en fonction des conditions de marché, à des rachats d'actions propres à concurrence de EUR 250 millions. Cette autorisation est valable jusqu'au 26 avril 2021.
- Au niveau d'**Imerys** les faits suivants sont à noter :
 - Imerys a annoncé le 17 mai 2018 avoir conclu un accord d'exclusivité en vue de la cession de sa division Imerys Toiture, pour une valeur d'entreprise de EUR 1.0 milliard. Imerys Toiture, qui sert principalement le marché de la construction en France, a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 300 millions en 2017 avec environ 1'000 employés et 14 usines situées en France. Cet accord fait suite à l'analyse stratégique menée par le conseil d'administration d'Imerys sur les perspectives d'avenir de la division Toiture. Cette transaction permet à Imerys d'améliorer son profil de croissance par une plus grande exposition à des marchés et zones géographiques dynamiques tout en renforçant sa structure bilancière. L'opération a été finalisée le 11 octobre 2018 et permet à cette occasion à Imerys de réaliser une plus-value de plus de EUR 700 millions qui sera enregistrée dans le compte de résultat au 4^e trimestre.
 - A la suite d'une analyse de marché approfondie, Imerys a pris la décision de se retirer du marché des proppants céramiques. Le groupe Imerys étudie actuellement plusieurs options de désinvestissement de cette activité dont la valeur au bilan s'élève à environ EUR 150 millions. Depuis le 3^e trimestre 2018, les coûts qui y sont associés ont été comptabilisés en charges de restructuration. En conséquence, la contribution négative annuelle de la division Solutions pour l'Exploitation Pérolière au résultat opérationnel courant du groupe Imerys devrait être de l'ordre de EUR 5 millions en 2018.
 - En Namibie, Imerys a décidé de placer ses actifs de graphite en état d'entretien et de maintenance, afin d'en préserver la valeur sur le long terme jusqu'à ce que les prix de marché permettent de valoriser correctement ce graphite. Grâce à la mise en œuvre de ce programme, Imerys pourra préserver ses droits miniers et reprendre la production quand les conditions de marché seront redevenues favorables. Ces actifs sont comptabilisés au

⁶ La participation dans Burberry n'était pas consolidée.

bilan d'Imerys pour une valeur d'environ EUR 50 millions.

- Certaines filiales du groupe Imerys qui gèrent ses activités de talc aux Etats-Unis, figurent parmi les défendeurs dans des procédures intentées par de nombreux plaignants aux Etats-Unis devant les tribunaux fédéraux et de certains Etats. Ces contentieux sont liés à une recherche de responsabilité potentielle pour d'éventuels risques liés à l'utilisation de talc dans certains produits. La plupart de ces procédures se rapportent à des ventes réalisées avant l'acquisition par Imerys en 2011 de son activité talc. Au cours du trimestre écoulé, aucun événement significativement défavorable n'est survenu dans le cadre de ces procédures affectant les filiales américaines concernées. Cependant, le nombre de procédures continuant à croître, ces filiales étudient différentes options stratégiques pour protéger leurs intérêts financiers respectifs à long terme.
- Au niveau de **Sienna Capital** il est rappelé que :
 - En novembre 2017, Ergon Capital Partners III (« ECP III ») avait annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition de svt Holding GmbH (« svt »). Cette société allemande est l'un des leaders dans la prévention incendie passive. La transaction a été finalisée en janvier 2018. En février 2018, svt a signé un accord en vue de l'acquisition de Rolf Kuhn GmbH. Cette opération, finalisée en avril, a permis de constituer l'un des leaders européens dans le secteur de la protection incendie.
 - Au mois de septembre 2017, un groupe d'investisseurs avait annoncé être entré en négociations exclusives avec Sagard 3 et l'équipe dirigeante d'Alvest, en vue d'acquérir une participation importante dans le capital de cette société, leader mondial des équipements aéroportuaires d'assistance au sol. Au 31 décembre 2017, la plus-value latente sur cet investissement s'élevait à CHF 34 millions en quote-part Pargesa, comptabilisée en réserve de réévaluation dans les fonds propres. La cession a été finalisée en janvier 2018 et Sagard 3 a réinvesti au capital de la société. Le fonds Sagard 3 n'étant pas consolidé, en application de la nouvelle norme IFRS 9, la plus-value de CHF 34 millions n'a pu être reconnue en résultat et reste donc comptabilisée dans les fonds propres.

En novembre 2017, les actionnaires (dont Sagard II) de Kiloutou, l'un des leaders européens de la location de matériels destinés à l'industrie de la construction, sont entrés en négociations exclusives en vue de céder une participation majoritaire dans la société. Au 31 décembre 2017, la plus-value latente sur cet investissement s'élevait à CHF 23 millions en quote-part Pargesa, comptabilisée dans les fonds propres dans la réserve de réévaluation. La transaction a été finalisée en février 2018. Le fonds Sagard II n'étant pas consolidé, la plus-value de CHF 23 millions n'a pu être reconnue en résultat et reste donc comptabilisée dans les fonds propres pour les mêmes raisons que celles liées à la cession d'Alvest (voir ci-dessus).

En janvier 2018, Sagard 3 a réalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Climater, l'un des leaders français du génie climatique (installation et maintenance de systèmes de climatisation, chauffage et ventilation dans les bâtiments).

- En juillet 2018, GBL, au travers de sa filiale Sienna Capital, a réalisé sa première transaction de co-investissement en injectant EUR 250 millions aux côtés de fonds affiliés à la société d'investissement KKR dans Upfield (anciennement dénommé Flora Food Group), le *carve-out* de la division de produits à tartiner d'Unilever. Upfield est le leader mondial dans le secteur de la margarine et des produits de cuisson d'origine végétale, présent dans 69 pays et ayant généré un chiffre d'affaires pro forma d'environ EUR 3 milliards en 2017.
- Durant le 3^e trimestre 2018, ECP III a finalisé l'acquisition, d'une part, de Beltaste-Vanreusel, un fabricant belge de produits surgelés et fournisseur préférentiel de la restauration rapide et d'autre part, d'Indo, leader espagnol dans la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques et d'équipements de diagnostic ophtalmologique.

Au 30 septembre 2018, les engagements de GBL dans le cadre de Sienna Capital s'élevaient à EUR 553 millions (EUR 733 millions au 31 décembre 2017).

2. Résultats consolidés au 30 septembre 2018 (non audités)

Le Conseil d'administration de Pargesa Holding SA, réuni ce jour, a pris connaissance des résultats consolidés non audités au 30 septembre 2018.

2.1. Présentation des résultats selon les normes comptables IFRS

La présentation simplifiée du compte de résultat selon les normes comptables IFRS est la suivante :

CHF millions	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Produits d'exploitation	4'685.2	3'791.7
Charges d'exploitation	(4'255.8)	(3'416.9)
Autres produits et charges	4.2	267.6
Résultat opérationnel	433.6	642.4
Dividendes et intérêts sur investissements à long terme	363.9	337.0
Autres résultats financiers	(84.1)	(100.2)
Impôts	(126.0)	(106.6)
Résultat dans les entreprises associées et coentreprises	26.0	25.5
Résultat net des activités poursuivies	613.4	798.1
Résultat net des activités abandonnées	56.2	53.3
Résultat net consolidé (tiers inclus)	669.6	851.4
Revenant aux intérêts minoritaires	(418.3)	(502.9)
Revenant aux actionnaires de Pargesa (part du Groupe)	251.3	348.5
<i>Résultat net de base par action, part du Groupe (CHF)</i>	<i>2.97</i>	<i>4.12</i>
<i>Nombre moyen d'actions (en milliers)</i>	<i>84'680</i>	<i>84'660</i>
<i>Taux de change moyen EUR/CHF</i>	<i>1.161</i>	<i>1.095</i>

Les **produits et charges d'exploitation** comprennent principalement le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation d'Imerys, dont les comptes sont intégrés à 100% dans ceux de Pargesa.

Les **autres produits et charges** comprennent les plus et moins-values et pertes de valeur nettes ou reprises comptabilisées sur certaines participations⁷ et activités du Groupe. Comme mentionné dans des précédents communiqués de presse cette année, en application de la nouvelle norme IFRS 9, les plus-values réalisées lors de la cession au 1^{er} trimestre 2018 des participations dans Kiloutou et Alvest (soit CHF 102 millions au total, incluant la part revenant aux intérêts minoritaires) détenues respectivement par les fonds Sagard II et Sagard 3 (non consolidés), ainsi que lors de la cession par GBL de sa participation dans Burberry au 2^e trimestre (soit CHF 79 millions, incluant la part revenant aux intérêts minoritaires), n'ont pu être reconnues en résultat et restent donc comptabilisées dans les fonds propres. Au 30 septembre 2017, ce poste incluait principalement les gains réalisés par ECP III à l'occasion de la cession de ses participations dans Golden Goose et ELITech, pour un montant total de CHF 263 millions.

Le poste **dividendes et intérêts sur investissements à long terme** comprend les dividendes nets relatifs aux participations non consolidées détenues par le Groupe.

Les postes **autres résultats financiers** et **impôts** regroupent les données consolidées de Pargesa, GBL et Imerys. Le poste **autres résultats financiers** inclut notamment l'impact non monétaire de la mise à valeur de marché chez GBL d'instruments dérivés.

Le poste **résultat dans les entreprises associées et coentreprises** représente la quote-part du résultat net consolidé des participations mises en équivalence dans les comptes de Pargesa. Il s'agit principalement de participations détenues par l'intermédiaire de GBL (Parques Reunidos depuis 2018), Sienna Capital ou Imerys.

Le poste **résultat net des activités abandonnées** représente la contribution de la division Toiture d'Imerys.

Les **intérêts minoritaires** représentent pour l'essentiel la part du résultat revenant aux minoritaires de GBL et d'Imerys, ces deux sociétés étant intégrées à 100% dans les comptes de Pargesa.

⁷ Voir toutefois la Remarque 1 en Section 2.2 ci-après, en ce qui concerne les investissements non consolidés du portefeuille - application d'IFRS 9.

2.2. Présentation économique des résultats de Pargesa

En complément de ses comptes établis selon les normes comptables IFRS, Pargesa publie une présentation économique afin de fournir une information continue dans le long terme sur la contribution de chacune des participations d'une part, des activités holding d'autre part, aux résultats (part du Groupe). Les normes IFRS imposant en effet des traitements comptables hétérogènes selon le taux de détention du Groupe (notamment : intégration globale de GBL, d'Imerys et de certains fonds, mise en équivalence de Parques Reunidos depuis fin 2017 ainsi que de certains autres fonds), l'analyse de l'évolution de ces contributions à partir des comptes consolidés présentés selon les normes IFRS peut parfois s'avérer complexe.

La présentation économique a pour objet de montrer de façon analytique l'origine de la formation du résultat consolidé (part du Groupe) de Pargesa. Cette présentation fait ressortir d'une part la contribution des différents actifs du portefeuille (en quote-part de Pargesa), et d'autre part les résultats provenant des activités déployées au niveau des sociétés holding (Pargesa et quote-part des activités holding de GBL).

Cette analyse distingue par ailleurs les éléments courants et non courants du résultat. Le résultat non courant est composé notamment des résultats nets liés aux cessions, des pertes et reprises de valeur, ainsi que des éventuelles charges de restructuration. Toutefois, comme déjà mentionné cette année :

- les résultats nets liés aux cessions de participations non consolidées du portefeuille sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, comptabilisés directement en fonds propres, sans transiter par le compte de résultat (voir également ci-après la section « Remarques »);
- les résultats de cessions et dépréciations enregistrés par les fonds de private equity et autres fonds d'investissement consolidés, ainsi que les variations de valeur enregistrées depuis le 1^{er} janvier 2018 s'agissant des fonds non consolidés (voir Section 2.2, Remarque 1 ci-après), sont classés en résultat courant compte tenu de la nature même du modèle d'affaire de cette catégorie d'actifs.

Selon cette présentation :

- le résultat courant économique fait apparaître⁸ :
 - la contribution des participations du portefeuille au résultat courant économique de Pargesa, constituée de la quote-part de Pargesa dans le résultat courant pour les participations du Groupe consolidées par intégration globale (Imerys) ou mise en équivalence (Parques Reunidos, à compter de 2018)⁹, et dans les dividendes versés pour les participations non consolidées. Le résultat courant d'Imerys correspond au « Résultat courant net, part du groupe », tel que présenté par la société dans sa communication financière, augmenté de la contribution de la division Toiture, classée en 2018 en activité abandonnée. S'agissant de Parques Reunidos, le résultat courant correspond au résultat net avant éléments non-récurrents et pertes de valeur, tels qu'identifiés par la société;
 - la contribution nette du pôle private equity et autres fonds d'investissement (regroupés, chez GBL, au sein de Sienna Capital). En application de la nouvelle norme IFRS 9, à compter de 2018, la contribution de ceux de ces fonds qui ne sont pas consolidés comprend leur variation de juste valeur au cours de la période (en lieu et place des résultats de cessions et éventuelles pertes et reprises de valeur, jusqu'au 31 décembre 2017);
 - l'impact des produits (ou charges) financiers nets et des frais généraux et impôts des sociétés holding.
- le résultat non courant met en évidence :
 - d'une part la quote-part de Pargesa dans le résultat non courant des sociétés du portefeuille consolidées par intégration globale (Imerys, dont le résultat non courant correspond aux « Autres produits et charges

⁸ Il est rappelé que depuis la publication des résultats annuels 2017, les contributions au résultat courant de toutes les participations ainsi que de l'activité private equity et autres fonds d'investissement sont désormais toutes mises sur le même niveau (« Contribution du portefeuille au résultat courant »).

⁹ La contribution enregistrée par Pargesa au 30 septembre 2018 représente la quote-part dans le résultat du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 de Parques Reunidos. En effet, Parques Reunidos ne publiera ses résultats des 9 premiers mois de 2018 qu'après ceux de Pargesa. La contribution du 3^e trimestre 2018 sera reprise dans les résultats annuels du Groupe.

opérationnels » tel que présentés par la société dans sa communication financière) ou mises en équivalence (Parques Reunidos, à compter de 2018 – le résultat non courant de Parques Reunidos est composé des éléments non-récurrents et/ou pertes de valeur tels qu'identifiés par la société)⁹;

- d'autre part le résultat non courant généré au niveau des sociétés holding (Pargesa et quote-part du résultat non courant de GBL). Il est précisé toutefois qu'en application d'IFRS 9, dès 2018, en cas de vente de titres d'une participation non consolidée du portefeuille, aucune plus ou moins-value n'impactera le résultat, et qu'il ne sera plus enregistré par le résultat d'éventuelle perte de valeur sur ces mêmes participations non consolidées (voir « Remarques » ci-dessous).
- la somme du résultat courant économique et du résultat non courant correspond au résultat net, part du Groupe, tel qu'il ressort des comptes consolidés IFRS.

Remarques :

- 1) Comme exposé lors des précédentes publications des résultats en 2018, la norme IFRS 9, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, modifie notamment le traitement comptable des variations de juste valeur des participations qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou mise en équivalence, et qui constituent à l'heure actuelle la majorité du portefeuille de participations du Groupe, ainsi que des variations de valeur des fonds non consolidés.

Il est rappelé que ces investissements sont valorisés au bilan à leur juste valeur (égale à la valeur boursière s'agissant des titres cotés), dont les variations étaient jusqu'à fin 2017 enregistrées via les capitaux propres en réserve de réévaluation. Ces variations de valeur n'influençaient donc pas le compte de résultat sauf dans les cas suivants :

- lors de la vente de titres, les variations de juste valeur enregistrées en capitaux propres depuis l'acquisition étaient alors recyclées en résultat, ou;
- en cas de dépréciation, la variation (négative) de juste valeur depuis l'acquisition était enregistrée en résultat (toute variation négative complémentaire étant également comptabilisée en résultat) sans possibilité de reprise de dépréciation ultérieure en résultat (sauf en cas de cession).

A compter du 1^{er} janvier 2018, ces investissements continuent à être valorisés à leur juste valeur au bilan. Toutefois, les variations de valeur enregistrées jusqu'au 31 décembre 2017 en réserve de réévaluation dans les capitaux propres ne seront jamais recyclées en résultat. Les variations de valeur enregistrées depuis le 1^{er} janvier 2018 sont quant à elles comptabilisées, au choix de l'entreprise :

- soit systématiquement via le résultat de la période : toute variation positive ou négative de la valeur boursière des participations non consolidées cotées (ou de la juste valeur s'agissant des investissements non cotés et non consolidés) impacte donc directement le compte de résultat;
- soit via les capitaux propres : toute variation positive ou négative de la valeur boursière des participations non consolidées cotées (ou de la juste valeur s'agissant des investissements non cotés et non consolidés) impacte les réserves consolidées, les montants correspondant n'étant jamais recyclés ultérieurement en résultat, même en cas de vente. Par ailleurs, il ne sera désormais plus comptabilisé par le résultat d'éventuelles dépréciations sur ces investissements.

Il est à noter que ce choix peut se faire (i) globalement pour l'ensemble des investissements non consolidés ou (ii) au niveau de chaque ligne du portefeuille.

Le Groupe a décidé d'opter pour la méthode de l'enregistrement des variations de valeur des principales participations non consolidées¹⁰ via les capitaux propres, tandis que les variations de valeur de ceux des fonds qui ne sont pas consolidés sont enregistrées en résultat. Dès lors, le résultat non courant n'enregistre plus, à compter de l'exercice 2018, de résultat de cession ou de dépréciation sur les participations non consolidées du portefeuille

¹⁰ Sont à l'heure actuelle concernées par cette option les participations dans adidas, SGS, Pernod Ricard, LafargeHolcim, Umicore, Total, GEA et Ontex. S'agissant de la participation dans Burberry, celle-ci a été cédée en mai 2018. Quant à Parques Reunidos, celle-ci est mise en équivalence depuis fin 2017.

pour lesquelles l'option pour la méthode de l'enregistrement des variations de valeur via capitaux propres a été retenue.

Par ailleurs, la contribution des participations non consolidées au résultat courant continue à être constituée par les dividendes.

- 2) Comme mentionné dans les précédents communiqués de presse publiés en 2018, il n'est désormais plus fait de distinction entre « Participations stratégiques » et investissements « Pépinière » au niveau de la présentation économique des résultats de Pargesa. Par ailleurs, la contribution au résultat courant des participations d'une part, et celle de l'activité « Private equity et autres fonds » d'autre part, figurent désormais sous une même rubrique intitulée « Contribution du portefeuille au résultat courant ». Dans le tableau ci-après, la présentation économique des résultats au 30 septembre 2017 a donc été reclassée en conséquence¹¹.

Selon cette approche, le résultat économique au 30 septembre 2018 s'analyse comme suit :

CHF millions		30 septembre 2018	30 septembre 2017
Contribution du portefeuille au résultat courant			
- Participations consolidées (intégration globale ou mise en équivalence) :			
Imerys	quote-part du résultat courant	100.0	90.3
Parques Reunidos	quote-part du résultat courant	(3.2)	-
- Participations non consolidées :			
LafargeHolcim	dividende net	58.0	59.7
SGS	dividende net	49.6	45.9
adidas	dividende net	20.7	14.9
Umicore	dividende net	17.9	14.4
Total	dividende net	15.6	15.2
Pernod Ricard	dividende net	12.0	10.4
GEA	dividende net	6.0	1.2
Ontex	dividende net	5.9	5.0
Burberry	dividende net	-	3.1
Parques Reunidos	dividende net	-	1.7
Autres	dividende net	1.9	0.2
- Contribution de l'activité private equity et autres fonds		20.4	123.7
Contribution du portefeuille au résultat courant		304.8	385.7
<i>soit par action (CHF)</i>		3.60	4.56
Produits financiers nets		(20.9)	(14.5)
Frais généraux et impôts		(24.1)	(23.1)
Résultat courant économique		259.8	348.1
<i>soit par action (CHF)</i>		3.07	4.11
Résultat non courant des participations consolidées		(8.0)	(7.8)
Résultat non courant des activités holding		(0.5)	8.2
Résultat net		251.3	348.5
<i>soit par action (CHF)</i>		2.97	4.12
<i>Nombre moyen d'actions (en milliers)</i>		84'680	84'660
<i>Taux de change moyen EUR/CHF</i>		1.161	1.095

La source des résultats provient pour l'essentiel de GBL, dont les résultats sont exprimés en euros. Le taux de change moyen EUR/CHF est de 1.161 au 30 septembre 2018, contre 1.095 au 30 septembre 2017, soit une variation de +6.0%. Par ailleurs, à la suite notamment des conversions anticipées d'obligations convertibles GBL intervenues depuis le début de l'exercice 2018 (voir en page 3 du présent communiqué de presse), le taux de consolidation de

¹¹ Auparavant, la contribution (dividendes) des participations alors classées dans le portefeuille « Pépinière » apparaissait sous le poste « Autres résultats courants des activités holding ».

Pargesa dans GBL (hors intérêts minoritaires) s'établit à 50.7% au 30 septembre 2018, contre 51.8% au 30 septembre 2017.

Résultat courant économique :

Contribution du portefeuille au résultat courant

Participations consolidées (intégration globale ou mise en équivalence) :

Le **résultat courant net** (part du Groupe) d'**Imerys** (participation consolidée par intégration globale) s'est établi à EUR 266 millions au 30 septembre 2018, hors contribution de la division Toiture, classée en activité abandonnée. En incluant le résultat de la division Toiture (EUR 48 millions), le résultat net courant d'Imerys tel que retenu par Pargesa ressort à EUR 314 millions, contre EUR 293 millions au 30 septembre 2017 (+7.5%). Compte tenu par ailleurs de l'augmentation du taux de change moyen EUR/CHF, la quote-part de Pargesa dans le résultat courant net d'Imerys, exprimée en francs suisses, s'élève ainsi à CHF 100.0 millions contre CHF 90.3 millions au 30 septembre 2017, soit une progression de 10.7%. Le **résultat net** d'Imerys ressort quant à lui à EUR 290 millions au 30 septembre 2018, incluant des « Autres produits et charges opérationnels » pour EUR -24 millions net d'impôts¹². Au 30 septembre 2017, le résultat net d'Imerys s'était établi à EUR 268 millions, après prise en compte d'« Autres produits et charges opérationnels » de EUR -25 millions net d'impôts.

Parques Reunidos (« Parques »), participation acquise en 2017 et mise en équivalence depuis fin 2017, clôture son exercice financier le 30 septembre de chaque année. La contribution au 30 septembre 2018 de Parques représente la quote-part de Pargesa dans le résultat courant de Parques du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. En effet, Parques ne publiera ses résultats au 30 septembre 2018 qu'après ceux de Pargesa. En conséquence la contribution du 3^e trimestre sera reprise dans les résultats annuels du Groupe.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, Parques avait dégagé un **résultat courant** (voir définition en page 6) de EUR -25 millions reflétant notamment le caractère saisonnier des activités de la société. La contribution courante de Parques s'est établie ainsi à CHF -3.2 millions en quote-part Pargesa. Après prise en compte des éléments non-récurrents et/ou pertes de valeur¹³, le **résultat net** de Parques pour les 6 premiers mois de 2018 était ressorti à EUR -28 millions.

Participations non consolidées :

Les contributions de **LafargeHolcim**, **SGS**, **adidas**, **Umicore**, **Total**, **Pernod Ricard**, **GEA**, **Ontex**, **Burberry** (participation cédée en mai 2018) et **Parques Reunidos** (au 30 septembre 2017, avant que cette participation ne soit mise en équivalence) représentent les quotes-parts de Pargesa dans les dividendes nets comptabilisés par GBL. La contribution des participations non consolidées s'établit à CHF 187.6 millions au 30 septembre 2018, contre CHF 171.7 millions un an plus tôt.

La contribution de **LafargeHolcim** s'établit à CHF 58.0 millions au 30 septembre 2018 contre CHF 59.7 millions au 30 septembre 2017. Le dividende unitaire versé par la société en 2018 (CHF 2.00) se situe à un niveau identique à celui de l'année précédente. La variation de la contribution reflète notamment l'impact de la variation du taux de change CHF/EUR entre 2017 et 2018 lors de l'enregistrement par GBL du dividende LafargeHolcim.

La contribution de **SGS** s'est élevée à CHF 49.6 millions au 30 septembre 2018 contre CHF 45.9 millions au 30 septembre 2017. La variation de la contribution d'une année sur l'autre résulte principalement de l'augmentation du dividende unitaire versé par SGS (CHF 75 contre CHF 70 en 2017, en progression de 7.1%).

La contribution d'**adidas** au 30 septembre 2018 s'élève à CHF 20.7 millions contre CHF 14.9 millions au 30 septembre 2017. Cette augmentation résulte de la hausse du dividende annuel versé par adidas (EUR 2.60 par action contre EUR 2.00 en 2017, soit +30%), ainsi que de l'augmentation du taux de change EUR/CHF.

La contribution d'**Umicore** au 30 septembre 2018 s'élève à CHF 17.9 millions, contre CHF 14.4 millions au 30 septembre 2017 et représente le versement du solde du dividende de l'exercice 2017, soit EUR 0.375 par action, en

¹² Comme mentionné plus haut, dans la présentation économique des résultats, la quote-part de Pargesa dans les « Autres produits et charges opérationnels » d'Imerys figure dans la section « Résultat non courant des participations consolidées ».

¹³ La quote-part de Pargesa dans ces éléments figure également dans la section « Résultat non courant des participations consolidées ».

hausse de 7.1% par rapport au montant correspondant en 2017 (EUR 0.35) ainsi que le versement d'un acompte sur l'exercice en cours de EUR 0.35 par action contre EUR 0.325 par action en 2017 (+7.7%). L'augmentation de la contribution reflète également la hausse du taux de change EUR/CHF, ainsi que l'augmentation du nombre d'actions Umicore détenues par GBL à la suite de sa participation à l'augmentation de capital réalisée par la société en février 2018.

La contribution de **Total** au 30 septembre 2018 s'établit à CHF 15.6 millions contre CHF 15.2 millions au 30 septembre 2017. Le solde du dividende au titre de l'exercice 2017 et les 2 premiers acomptes au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à respectivement EUR 0.62 par action pour le solde et EUR 0.64 par action pour les deux acomptes (en 2017, les montants correspondants étaient de EUR 0.62 chacun).

Pernod Ricard a déclaré au 1^{er} semestre 2018 un acompte sur dividende de EUR 1.01 par action, contre EUR 0.94 au 1^{er} semestre 2017. La contribution de cette participation sur les 9 premiers mois de l'exercice s'élève à CHF 12.0 millions, contre CHF 10.4 millions au 30 septembre 2017 et reflète également l'augmentation du taux de change EUR/CHF. Le conseil d'administration de Pernod Ricard proposera à l'assemblée générale du 21 novembre 2018 le versement d'un dividende de EUR 2.36 par action au titre de l'ensemble de l'exercice 2017-2018, contre EUR 2.02 par action au titre de l'exercice 2016-2017, soit une augmentation de 16.8%. Le solde du dividende de l'exercice s'élèverait ainsi à EUR 1.35 par action (payable au 4^e trimestre 2018) contre un solde de EUR 1.08 au titre de l'exercice précédent.

La contribution de **GEA** au 30 septembre 2018 s'élève à CHF 6.0 millions, contre CHF 1.2 million au 30 septembre 2017. Cette augmentation résulte de la hausse du dividende annuel versé par GEA (EUR 0.85 par action contre EUR 0.80 en 2017, soit +6.3%), de l'augmentation du taux de change EUR/CHF ainsi que des achats complémentaires d'actions GEA réalisés par GBL au 2^e semestre 2017 et en 2018.

La contribution d'**Ontex** au 30 septembre 2018 s'élève à CHF 5.9 millions, contre CHF 5.0 millions au 30 septembre 2017. Cette augmentation résulte de la hausse du dividende annuel versé par Ontex (EUR 0.60 par action contre EUR 0.55 en 2017, soit +9.1%), ainsi que de l'augmentation du taux de change EUR/CHF.

Burberry ne contribue plus au résultat en 2018 suite à la cession de cette participation intervenue au mois de mai 2018. Au 30 septembre 2017, la quote-part de Pargesa dans le dividende comptabilisé par GBL s'était élevée à CHF 3.1 millions. Il est précisé qu'en application d'IFRS 9 (voir la rubrique Résultat non courant ci-après), le gain réalisé par GBL à l'occasion de la cession de sa participation dans Burberry a été inscrit directement dans les fonds propres sans transiter par le compte de résultat.

Comme mentionné plus haut, la contribution de **Parques Reunidos** (participation mise en équivalence à partir de la fin de l'année 2017) au résultat courant de Pargesa est désormais constituée par la quote-part dans le résultat courant de la société et non plus par la quote-part dans le dividende, comme cela avait été le cas en 2017 (au 30 septembre 2017, la quote-part de Pargesa dans le dividende comptabilisé par GBL s'était élevée à CHF 1.7 million).

Contribution de l'activité private equity et autres fonds :

La **contribution de l'activité private equity et autres fonds** regroupe les contributions des fonds détenus pour l'essentiel par GBL par l'intermédiaire de sa filiale Sienna Capital, ainsi que les frais généraux et de gestion correspondants. La contribution nette de cette activité au 30 septembre 2018 s'est élevée à CHF 20.4 millions, incluant notamment la contribution des fonds consolidés pour CHF 5.9 millions, ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 2018, la variation de juste valeur au cours de la période des fonds non consolidés, soit CHF +14.8 millions (application d'IFRS 9 – voir ci-avant). Il est par ailleurs rappelé, également en application d'IFRS 9, que les gains latents enregistrés dans les fonds propres au 31 décembre 2017 sur les participations détenues par Sagard II et Sagard 3 (fonds non consolidés) dans Kiloutou et Alvest respectivement (soit CHF 57 millions globalement en quote-part Pargesa) n'ont pu être enregistrés en résultat lors de la cession de ces participations au cours du 1^{er} trimestre 2018, et restent donc comptabilisés dans les fonds propres.

La contribution de cette activité au 30 septembre 2017 s'était élevée à CHF 123.7 millions, et comprenait notamment la quote-part de Pargesa dans le résultat réalisé par ECP III à l'occasion de la vente de ses participations dans Golden Goose (EUR 112 millions au niveau de GBL, soit CHF 63.4 millions en quote-part Pargesa) et ELITech (EUR 104 millions au niveau de GBL, soit CHF 59.3 millions en quote-part Pargesa), ainsi que les contributions de Kartesia (CHF 9.5 millions) et Mérieux Participations II (CHF 2.3 millions).

Contribution des holdings au résultat courant économique

Le poste **produits financiers nets**, qui comprend les produits et charges d'intérêts ainsi que les autres produits et charges financiers, s'est élevé à CHF -20.9 millions au 30 septembre 2018 contre CHF -14.5 millions au 30 septembre 2017. Les produits et charges d'intérêts enregistrés au niveau de Pargesa ainsi que la quote-part dans ceux enregistrés par GBL ont représenté CHF -10.3 millions en 2018, contre CHF -15.7 millions au 30 septembre 2017. Les autres produits et charges financiers incluent en particulier :

- l'impact de la mise à la valeur de marché, à chaque fin de période, des instruments dérivés attachés aux obligations convertibles émises par GBL et encore en circulation. Cet impact s'est élevé à CHF +7.1 millions en quote-part Pargesa au 30 septembre 2018 contre CHF -5.9 millions au 30 septembre 2017;
- la quote-part de Pargesa dans les résultats (latents ou réalisés) enregistrés par GBL sur activités de trading (incluant les dividendes perçus) et sur instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion du portefeuille. Le résultat de ces activités s'est élevé à CHF -2.3 millions au 30 septembre 2018 en quote-part Pargesa (CHF 14.8 millions au 30 septembre 2017).

Au 30 septembre 2017, le poste **produits financiers nets** incluait également l'impact de l'extourne des dérivés contenus dans le solde des obligations échangeables ENGIE remboursées par GBL à leur échéance en février 2017, pour un montant net de CHF -4.4 millions.

Le poste des **frais généraux et impôts** représente ceux de Pargesa ainsi que sa quote-part dans ceux de GBL.

Résultat non courant :

- Le **résultat non courant des participations consolidées** correspond à la quote-part de Pargesa dans les « Autres produits et charges opérationnels » d'Imerys, qui s'élèvent, comme indiqué plus haut, à EUR -24 millions au 30 septembre 2018 (EUR -25 millions au 30 septembre 2017), et dans les éléments non récurrents et/ou pertes de valeur enregistrés par Parques Reunidos durant la période (EUR -3 millions pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 – voir également le commentaire⁹ en page 6).
- Le **résultat non courant des activités holding** est égal à CHF -0.5 million au 30 septembre 2018. Il est rappelé qu'en application d'IFRS 9 (voir Section 2.2, Remarque 1 ci-dessus), le gain réalisé par GBL à l'occasion de la cession de sa participation dans Burberry en mai 2018, soit CHF 40 millions en quote-part Pargesa, a été inscrit directement dans les fonds propres sans transiter par le compte de résultat. Par ailleurs, la notion de dépréciation des participations classées antérieurement sous IAS 39 en « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus d'application en IFRS 9. Sous IAS 39, une dépréciation pour perte de valeur sur la participation dans Ontex de EUR 152 millions aurait été enregistrée dans GBL, qui aurait représenté une charge de CHF 89 millions au niveau de Pargesa.

Au 30 septembre 2017, le résultat non courant des activités holding s'était élevé à CHF 8.2 millions et incluait notamment l'impact du remboursement par GBL du solde des obligations échangeables ENGIE.

3. Actif net réévalué

- Le tableau ci-après donne le détail de l'actif net réévalué (vu de façon transitive) de Pargesa au 30 septembre 2018. Le calcul de l'actif net réévalué est effectué en reprenant d'une part les actifs et passifs de Pargesa à l'exclusion de la participation dans GBL, et d'autre part la quote-part de Pargesa dans la valeur du portefeuille, de la trésorerie nette ou l'endettement net et des autres actifs et passifs de GBL. L'actif net réévalué est calculé sur la base des cours de bourse et des taux de change courants pour les participations cotées, et de la juste valeur et des taux de change courants pour les fonds de private equity et autres fonds d'investissement (Sienna Capital).

Au 30 septembre 2018, l'actif net réévalué de Pargesa ressort à CHF 126.6 par action (CHF 128.2 fin 2017), en légère baisse de 1.2% sur les 9 premiers mois de 2018, et s'analyse comme suit :

Actif net réévalué de Pargesa au :	30 septembre 2018			31 décembre 2017		
CHF millions	% de détention ^{a.}	% d'intérêt économique ^{a.}	Cours de bourse en devises	Valeur transitive	Poids en % du total	Valeur transitive
Participations cotées :						
adidas	7.5%	3.8%	EUR 210.9	1'873	17%	1'535
SGS	16.6%	8.3%	CHF 2'584	1'637	15%	1'610
Pernod Ricard	7.5%	3.8%	EUR 141.3	1'590	15%	1'536
Imerys	53.8%	26.9%	EUR 63.6	1'542	14%	1'969
LafargeHolcim	9.4%	4.7%	EUR 42.5	1'377	13%	1'575
Umicore	16.9%	8.5%	EUR 48.2	1'137	11%	880
Total	0.6%	0.3%	EUR 55.8	512	5%	436
GEA	7.3%	3.7%	EUR 30.7	228	2%	192
Ontex	20.0%	10.0%	EUR 18.4	171	2%	265
Parques Reunidos	21.2%	10.6%	EUR 11.5	111	1%	149
Burberry				-	-	326
Autres				136	2%	-
Autres investissements :						
Sienna Capital				761	7%	542
Autres Pargesa				24	0%	37
Total du portefeuille				11'099	104%	11'052
Autocontrôle GBL				114	1%	296
Trésorerie (dette) nette b.				(490)	(5%)	(497)
Actif net réévalué				10'723	100%	10'851
Actif net réévalué par action				126.6		128.2
Cours de bourse Pargesa				78.9		84.5
Taux de change EUR/CHF				1.132		1.170

^{a.} Le % de détention représente le % en capital détenu par GBL dans les participations; le % d'intérêt économique représente le % de détention de GBL en quote-part Pargesa (50%).

^{b.} Ce poste inclut également la quote-part de Pargesa dans la valeur boursière du portefeuille de trading de GBL.

La valeur d'actif net réévalué est publiée hebdomadairement sur le site internet de Pargesa. Elle ressort à CHF 114.3 par action au 26 octobre 2018.

- Le cours de bourse de l'action Pargesa s'établissait à CHF 78.9 au 30 septembre 2018, soit -6.7% par rapport à fin 2017 (CHF 84.5). En date du 26 octobre 2018, le cours de bourse était de CHF 69.4.

4. Information concernant l'organisation de la Société

- Arnaud Vial a fait part au Conseil d'administration de Pargesa Holding SA de sa décision de quitter ses fonctions de Directeur général pour des raisons de santé.

Le Conseil d'administration exprime à Arnaud Vial sa gratitude pour son dévouement, sa contribution précieuse au Groupe Pargesa pendant ces 30 dernières années, ainsi que pour les services rendus en qualité de Directeur général de Pargesa Holding SA depuis 2013.

Le Conseil d'administration a désigné Mariane Le Bourdieu pour lui succéder dans la fonction de Directeur général, à compter de ce jour. Cette dernière est également désignée secrétaire du Conseil d'administration. Mariane Le Bourdieu a débuté sa carrière chez Andersen à Paris où, pendant 15 ans, elle a occupé successivement les postes de directeur en audit puis de secrétaire général adjoint de l'ensemble Andersen France. En 2002, elle a rejoint Sagard en tant que directeur administratif et financier. Depuis 2014, elle est secrétaire général et directeur-associé de Sagard.

- Dans le cadre d'une simplification de la structure de Gouvernance, Paul Desmarais Jr et Gérald Frère renoncent à leur fonction d'Administrateur délégué avec effet au 1^{er} janvier 2019. Ils conservent néanmoins leur fonction de Président et Vice-Président du Conseil d'administration de la Société, Gérald Frère étant nommé Premier Vice-Président à cette occasion. Le Conseil d'administration a par ailleurs désigné Jocelyn Lefebvre, administrateur depuis 2017, en tant que Vice-Président du Conseil d'administration.